




T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N° 381 le 7 mars 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Communiqué confédéral

Égalité salariale en 2085 seulement ? Inadmissible !

Les 8 mars se suivent et se ressemblent. Bien que les écarts se réduisent, les chiffres sont insuffisamment encourageants et les inégalités perdurent. Il faudrait attendre jusqu'en...2085 pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne peut-être une réalité !

- En moyenne, les hommes gagnent 2389 €, les femmes 1934 €, soit un écart de 19 % à compétence et poste équivalents.
- Ces inégalités salariales se répercutent bien sûr au moment de la retraite ! 70 % des allocataires du minimum vieillesse sont des femmes. En 2013, leur pension était de 993 €, contre 1642 € pour les hommes.

La CFTC ne se contente pas du rendez-vous annuel du 8 mars, pour agir. Son combat pour les droits des femmes est permanent et quotidien. Au-delà des labels et des chartes octroyés aux entreprises, elle cherche surtout des améliorations concrètes ! Elle aide ses délégués syndicaux à négocier des accords égalité ambitieux et innovants, pour peser dans les NAO, pour éradiquer les discriminations et le sexisme. En entreprise comme dans les branches, la CFTC négocie pour que chaque salarié puisse concilier sa vie professionnelle et familiale et pour que la mixité des métiers devienne une réalité.

Pour la CFTC, les droits des femmes doivent aussi être défendus jusqu'au moment de la retraite. Les textes existants doivent être mis en œuvre. Les rares acquis, leur permettant de compenser les inégalités qu'elles ont subies tout au long de leurs carrières, doivent être préservés. C'est dans cette logique que la CFTC avait notamment obtenu lors de la dernière négociation sur les retraites, la prise en compte des congés maternité dans le calcul de la pension. De même, elle continuera à défendre fermement le maintien des pensions de réversion dans les conditions actuelles, lors de la négociation sur les retraites complémentaires. Pour Pascale Coton, Vice-présidente de la CFTC « c'est une réelle bouée de secours, notamment pour les 33 % de femmes qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté ! »

Parce que les femmes n'attendront pas l'année 2085 pour briser les plafonds de verre et accéder enfin à tous leurs droits, la CFTC profite de cette journée pour rappeler haut et fort que les entreprises doivent et ont un intérêt fort à agir pour cette égalité !

À l'occasion de ce 8 mars, Pascale COTON sera présente aux côtés des femmes au Havre. En présence de plusieurs élus locaux, de militantes et militants de toute la région, elle défendra l'égalité professionnelle, l'égalité salariale et l'égalité des retraites... par ce qu'elle est normale, parce qu'elle est juste, parce qu'elle est bénéfique pour tous !